



Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 25 février 2026** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social, Centre T2C Ginette MAGNIER à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 5
Date de la convocation : 18 février 2026

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM Christophe BERTUCAT ; Cyril CINEUX ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Gilles VESCOVI ; Thomas WEIBEL || M. Cyril POTELLERET.

Etaient excusés avec mandat :

M. Claude AUBERT excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **M. Richard BERT** excusé, donne pouvoir à M. CINEUX ; **M. François RAGE** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE || **M. Damien ROMERO** excusé, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET ; **M. Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER.

Etaient excusés :

MM. Eric EGLI ; Laurent GANET, Stanislas RENIE ; M. Tahar BOUANANE.

Etaient absents :

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT.

DELIBERATION DCA 2026/013

Réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'UNION DES TRANSPORTS PUBLICS (UTP).

T2C adhère à l'UTP pour bénéficier des conseils et avantages multiples que lui apportent les collaborateurs de cette association dans le domaine très spécifique des transports urbains de voyageurs.

L'UTP est l'organisation professionnelle des entreprises de transport urbain et ferroviaire françaises. Elle porte la parole de ses adhérents et mène des actions d'influence auprès des instances qui impactent le cadre dans lequel ils évoluent (instances européennes, ministères et Parlement français, associations d'élus, association internationale du transport public, réseaux d'entreprises...).

Ses principales missions sont :

1. Défendre les intérêts du transport public et ferroviaire dans les instances françaises et européennes
2. Promouvoir le transport urbain et ferroviaire en France et à l'international
3. Intensifier le dialogue social
4. Porter la voix des entreprises dans les médias

A noter que d'autres Régies de transport urbain telles que celles du réseau de Marseille et de Toulouse sont également adhérentes à l'UTP.

La cotisation annuelle à l'UTP est calculée sur la base des charges d'exploitation hors locations, dotations aux amortissements et provisions et charges financières de l'année n-1 et sur la base d'un barème particulier. Elle s'est établie pour 2025 à 55 482 €.

Compte tenu de l'augmentation des charges d'exploitation (notamment liées à la préparation du projet Inspire et au transfert d'activité) sur lesquelles est basé le calcul de la cotisation, celle-ci affichera pour 2026 une hausse légèrement inférieure à 1 000 € soit une cotisation de l'ordre de 56 400 €.

Sur cette base, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion à l'UTP pour 2026 afin de continuer de bénéficier des multiples avantages accordés aux adhérents.

Après en avoir délibéré,

décide, à La majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : M. Damien ROMERO et 1 abstention : M. Cyril POTELLERET)

- D'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion à l'UTP pour 2026.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.